

<b>DÉSAVANTAGES SOCIAUX ET MUSICOTHERAPIE</b>	<b>22 au 26 juin 2020</b>
---	---------------------------

35 heures

Places limitées

***Date limite des inscriptions : 29 Mai 2020***

**TARIF : Institution : 400 €, Individuel : 150 €**

Travail sur lié aux désavantages sociaux.

- Le « non verbal » / Musicothérapie didactique
- Études de textes, de documents.
- Outils d'analyse et études de cas.
- Approches Musicothérapeutiques

Lors de ces débats et ateliers d'autres professionnels de la santé, du médico-éducatif, du social et de la prévention peuvent éventuellement intervenir.

Bulletin à adresser à : **FILIGRANE -AMIF**  
**79, route de Grigny « Les IRIS » 91130 Ris-Orangis**

NOM

Prénom

Adresse

Email :

Désire m'inscrire au stage « Désavantages sociaux », et joins pour cela un chèque de **75 €**, ordre **FILIGRANE** le solde sera réglé au moment du stage.

Je suis pris(e) en charge par mon employeur et joins l'attestation de prise en charge.

Date

Signature